

ONYX FILMS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 98.025 euros
Siège Social : 46, avenue de Breteuil – 75007 Paris
409 440 914 RCS PARIS
(La « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 30 juin
Au siège de la Société

La société **ON ENTERTAINMENT** (désormais dénommée « **MEDIAWAN KIDS & FAMILY** »), société par actions simplifiée au capital de 4.327.161 euros ayant son siège social 46, avenue de Breteuil - 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Julien BORDE.

Associé Unique de la société ONYX FILMS.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Aton SOUMACHE, Président.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Président ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 20.433.149 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter la **perte de l'exercice s'élevant à 20.433.149 euros** au poste « REPORT A NOUVEAU ».

L'Associée Unique prend acte que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique prend également acte qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

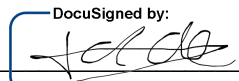
QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

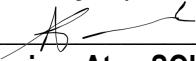
CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

DocuSigned by:


L'Associé Unique

La société ON ENTERTAINMENT (désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY »)
Représentée par Monsieur Julien BORDE

DocuSigned by:


Monsieur Aton SOUMACHE
Président

ONYX FILMS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 98.025 euros
Siège Social : 46, avenue de Breteuil – 75007 Paris
409 440 914 RCS PARIS
(La « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le Président de la Société ONYX FILMS a, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022** par la Société ON ENTERTAINMENT (désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY»), Associée Unique, établi le présent rapport.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Les filiales LITTLE PRINCESS et UPSIDE DOWN FILMS ont été absorbées par la société.

Projet livré :

« *Le Petit Nicolas* » : Un projet de film d'animation 2D autour du personnage créé par Jean-Jacques Sempé et René Goscinny, d'après un scénario de Madame Anne Goscinny et Monsieur Michel Fessler, en coproduction avec Bidibul Productions. Livré en octobre 2022.

Projet en production :

« *Marcel et Monsieur Pagnol* » : film d'animation 2D, réalisé par Sylvain Chomet en coproduction avec WHAT THE PROD. Livraison prévue en 2024.

Plusieurs projets de longs-métrages sont en cours de développement :

De nouveaux films long métrage sont en cours de développement à savoir : « Incroyable ! », « La Bête est morte ».

Inflation :

D'après les chiffres publiés* par l'Insee, l'inflation a atteint 5,2% (cinq virgule deux pour cent) sur l'année 2022 et devrait demeurer sur "un plateau" autour de 6% (six pour cent) au moins jusqu'à juin 2023.

Cette hausse des prix à la consommation pénalise la rentabilité de la société ONYX FILMS sans pour autant remettre en cause son modèle économique.

En effet, ces augmentations restent pour l'instant difficilement répercutables à nos clients dans le prix de vente des biens vendus.

Afin de préserver nos marges, l'entreprise continue de réinventer son modèle de production et des discussions sont également en cours avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions avec nos principaux clients.

Hausse des taux d'intérêts :

La hausse significative des taux d'intérêts également constatée sur 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 entraîne des frais financiers plus conséquents à supporter par la société ONYX FILMS, en particulier sur les crédits de productions contractés.

Comme pour l'inflation cette hausse ne remet pas en cause le modèle économique de la société.

Des discussions ont également lieu avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions (modification des accords de transparence, révision des échéanciers de paiement de nos clients).

*Source :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6797212#:~:text=L'inflation%20sous%2Djacent%20s,Source%20%3A%20Insee>

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va continuer le développement de son slate de film d'animation pour les prochaines années.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET/OU CLIENTS

En application des articles D.441-4 et L.441-6.1 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2022 du solde des dettes fournisseurs et des créances clients échus par date d'échéance.

Factures fournisseurs

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Total (1 jour et plus)
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	11						258
Montant total des factures concernées TTC	1 815 806	53 857	304 348	143 861	150 849	4 167 974	4 820 889
dont intercompagnies	1 813 256	7 200	175 661	98 436	142 852	3 914 605	4 338 754
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	2 550	46 657	128 687	45 425	7 997	253 368	482 134
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser): 60 jours						

Factures clients

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	5						56
Montant total des factures concernées TTC	114 158	41 719	391 128	205 785	13 007	7 970 666	8 622 304
dont intercompagnies	78 189	1 219	265 995	11 088	13 007	7 953 740	8 245 049
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	35 969	40 500	125 133	194 697		16 926	377 255
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser): 60 jours						

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice écoulé, il a été réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 1.842.887 euros contre 3.842.711 euros pour l'exercice précédent.

Le total de nos produits d'exploitation s'élève à 5.830.811 euros.

Nos charges d'exploitation s'élèvent globalement à 17.809.667 euros et sont principalement constituées :

- De dotations aux amortissements pour5.582.647 euros
- De dotations aux dépréciations pour.....4.627.199 euros
- Des autres achats et charges externes pour3.009.709 euros
- Des salaires et traitements pour581.943 euros
- Et des charges sociales y liées pour325.578 euros
- Des autres charges pour3.668.960 euros

Le résultat d'exploitation se solde donc par une perte de 11.978.856 euros contre un bénéfice de 1.795.640 euros l'an dernier.

Eu égard à la présence :

- D'un résultat financier négatif de 8.606.604 euros ;
- D'aucun résultat exceptionnel ;
- Et d'un crédit d'impôt de 152.311 euros.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 20.433.149 euros contre un bénéfice de 2.450.976 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022 :

- Les capitaux propres de notre Société s'élevaient, avant affectation de résultat, à un montant négatif de 26.815.612 euros pour un capital social de 98.025 euros

- Le total de notre bilan s'élevait à 17.147.365 euros
- Le total des dettes s'élevait à 43.904.207 euros

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la **perte de l'exercice s'élevant à 20.433.149 euros** au poste « REPORT A NOUVEAU ».

En conséquence, les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE PRESIDENT
Monsieur Aton SOUMACHE

DocuSigned by:

026A2BC7F13C4F9...



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



179, Bd Haussmann
75008 Paris

ONYX FILMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

PSK Audit
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 7 600 euros – RCS Paris B 492 297 361

ONYX FILMS

Société par actions simplifiée

RCS : Paris 409 440 914

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société ONYX FILMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONYX FILMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En particulier, le paragraphe « Immobilisations Incorporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des œuvres audiovisuelles figurant à l'actif du bilan de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées à ces opérations et des estimations retenues par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, leur correcte application, et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 22 juin 2023

A blue ink signature, appearing to be 'G. Devaux', written in a stylized, cursive manner.

Guillaume DEVAUX

Associé

PSK Audit

Paris, le 22 juin 2023

A blue ink signature, appearing to be 'S. Kuperberg', written in a stylized, cursive manner.

Stéphane KUPERBERG

Associé



2022

COMPTES ANNUELS
SAS ONYX FILMS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

I. BILAN AU 31/12/2022

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	108 036 260	108 036 260	0	995 384
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 004 520	5 965 153	2 039 367	10 297 414
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	35 700	15 000	20 700	66 700
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 176		13 176	
ACTIF IMMOBILISE	116 089 657	114 016 413	2 073 243	11 359 499
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	21 550		21 550	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	8 782 661	13 845	8 768 816	8 165 821
Autres créances	6 203 359	11 053	6 192 306	8 469 776
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	3 090		3 090	38 522
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	64 896		64 896	92 823
ACTIF CIRCULANT	15 075 556	24 898	15 050 658	16 766 943
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	23 465		23 465	10 687
TOTAL GENERAL	131 188 678	114 041 312	17 147 366	28 137 129

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé : 98 025)	98 025	98 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 943 933	1 943 933
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-8 591 255	-11 042 231
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-20 433 150	2 450 977
Subventions d'investissement	166 833	1 016 424
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-26 815 613	-5 532 873
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	23 887	11 346
Provisions pour charges		
PROVISIONS	23 887	11 346
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 326 058	7 647 182
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	16 706 968	12 047 053
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 278 804	4 766 820
Dettes fiscales et sociales	2 261 027	860 138
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 602 857	8 239 056
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	728 494	80 000
DETTES	43 904 208	33 640 249
Ecart de conversion passif	34 884	18 407
TOTAL GENERAL	17 147 366	28 137 129

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

Rubriques	France	Exercice 2022 Exportation	Total	Exercice 2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
Production stockée				
Production immobilisée			399 981	3 891 810
Subventions d'exploitation			1 032 958	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 533 557	184 268
Autres produits			21 428	57 045
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 830 812	7 975 835
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 009 709	4 711 561
Impôts, taxes et versements assimilés			13 628	15 272
Salaires et traitements			581 944	330 602
Charges sociales			325 579	36 861
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 582 648	534
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			4 627 200	44 791
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 668 960	1 040 574
CHARGES D'EXPLOITATION			17 809 668	6 180 195
RESULTAT D'EXPLOITATION			-11 978 856	1 795 640
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			24 653	12 485
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			10 348	10 643
Reprises sur provisions et transferts de charges			10 687	382
Différences positives de change			3 618	1 459
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			8 631 258	207 322
Dotations financières aux amortissements et provisions			23 465	10 687
Intérêts et charges assimilées			8 604 734	194 789
Différences négatives de change			3 058	1 846
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-8 606 604	-194 837
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-20 585 461	1 600 803
PRODUITS EXCEPTIONNELS			155 446	30 944
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				30 944
Produits exceptionnels sur opérations en capital			155 446	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			155 446	1 250
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 250
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			26 586	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			128 860	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			0	29 694
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-152 311	-820 480
TOTAL DES PRODUITS			6 010 911	8 019 263
TOTAL DES CHARGES			26 444 060	5 568 287
BENEFICE OU PERTE			-20 433 150	2 450 977

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8	5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	18
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	10	5.1. CAPITAUX PROPRES	18
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	11	5.1.1. Composition du capital social.....	18
3.1 IMMOBILISATIONS.....	11	5.1.2. Affectation du résultat de l'exercice 2021	18
3.1.1 Immobilisations incorporelles	11	5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres	18
3.1.2. Immobilisations corporelles	12	5.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19
3.1.3. Immobilisations financières.....	12	5.3. PROVISIONS POUR DEPRECIATION	19
3.2. CREANCES ET DETTES.....	13	5.4. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	20
3.3. PROVISIONS REGLEMENTEES	13	5.5. DETAIL DES DETTES.....	21
3.4. FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	13	5.6. CHARGES A PAYER	21
3.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	13	5.7. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	21
3.6. OPERATIONS EN DEVISES	13	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	22
3.7. DISPONIBILITES.....	13	6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	22
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....	14	6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	14	6.3. RESULTAT FINANCIER	23
4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice.....	14	6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	23
4.1.2. Tableau des amortissements.....	15	6.5. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	24
4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations.....	15	6.5.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	24
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15	6.5.2. Fiscalité différée	24
4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	16	7. INFORMATIONS DIVERSES.....	25
4.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	16	7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	25
4.5. PRODUITS A RECEVOIR	17	7.2. IDENTITE DE LA MERE CONSOLIDANTE.....	25
4.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17	7.3. IDENTITE DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE	25
		7.4. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	26
		7.6. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	27
		7.7. ENGAGEMENTS DE RETRAITE	27

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 17 147 365 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 20 433 149 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Inflation :

D'après les chiffres publiés* par l'Insee, l'inflation a atteint 5,2% sur l'année 2022 et devrait demeurer sur "un plateau" autour de 6% au moins jusqu'à juin 2023.

Cette hausse des prix à la consommation pénalise la rentabilité de la société ONYX FILMS sans pour autant remettre en cause son modèle économique. En effet, ces augmentations restent pour l'instant difficilement répercutables à nos clients dans le prix de vente des biens vendus.

Afin de préserver nos marges, l'entreprise continue de réinventer son modèle de production et des discussions sont également en cours avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions avec nos principaux clients.

Hausse des taux d'intérêts :

La hausse significative des taux d'intérêts également constatée sur 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 entraîne des frais financiers plus conséquents à supporter par la société METHOD ANIMATION, en particulier sur les crédits de productions contractés. Comme pour l'inflation cette hausse ne remet pas en cause le modèle économique de la société.

Des discussions ont également lieu avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions (modification des accords de transparence, révision des échéanciers de paiement de nos clients).

*Source

: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6797212#:~:text=L'inflation%20sous%2Djacent%20s,Source%20%3A%20Insee>

Transmission universelle de patrimoine :

L'associé unique a décidé, par un procès-verbal en date du 29/08/2022, la dissolution sans liquidation de la société LITTLE PRINCESS, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, la société ONYX FILMS. Date d'effet : 30/09/2022.

Également,

L'associé unique a décidé, par un procès-verbal en date du 29/08/2022, la dissolution sans liquidation de la société UPSIDE DOWN FILMS, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, la société ONYX FILMS. Date d'effet : 30/09/2022.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

3.1 Immobilisations

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des postes suivants :

Droits audiovisuels et immobilisations incorporelles en cours

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours : Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés : Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan. La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film.

Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production.

La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.1.3. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple)

3.2. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Provisions règlementées

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3.4. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

3.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3.6. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

3.7. Disponibilités

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	63 026 193	53 041 174		26 586	116 040 781
Total 1 Incorporelles	63 026 193	53 041 174	0	26 586	116 040 781
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	63 026 193	53 041 174	0	26 586	116 040 781

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	50 395 441	57 640 819	0	108 036 260
Total 1	50 395 441	57 640 819	0	108 036 260
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	0	0	0	0
TOTAL	50 395 441	57 640 819	0	108 036 260

4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [5.3. Etat des provisions](#).

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision	Valeur Nette au 31/12/2022
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	81 700		46 000	35 700	15 000	20 700
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		13 176		13 176		13 176
TOTAL	81 700	13 176	46 000	48 876	15 000	33 876

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 15 064 092 € en valeur brute au 31/12/2022 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	13 176	13 176	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	13 176	13 176	
ACTIF CIRCULANT :	15 050 916	15 035 468	15 448
Clients	8 767 213	8 767 213	
Clients douteux	15 448	0	15 448
Personnel et comptes rattachés	2 211	2 211	
Organismes sociaux	62 093	62 093	
Etat : impôts et taxes diverses	1 776 158	1 776 158	
Groupe et associés	1 130 363	1 130 363	
Débiteurs divers	3 232 534	3 232 534	
Charges constatées d'avance	64 896	64 896	
TOTAL	15 064 092	15 048 644	15 448
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	8 782 661	13 845	8 768 816	8 165 821
Autres créances	6 203 359	11 053	6 192 306	8 469 776
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	14 986 020	24 898	14 961 122	16 635 597

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Avoirs non parvenus	15 577	15 577
Factures à établir	30 751	56 295
Intérêts courus à recevoir	99 250	141 495
Subvention à recevoir	32 000	0
TOTAL	177 578	213 368

4.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 64 896 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	64 895	43 605
Charges financières		49 218
Charges exceptionnelles		
TOTAL	64 895	92 823

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

5.1.1. Composition du capital social

Capital social d'un montant de 98 025 euros décomposé en 1 307 titres d'une valeur nominale de 75 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 307	75
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 307	75

5.1.2. Affectation du résultat de l'exercice 2021

Les comptes de l'exercice 2021 ont fait apparaître un bénéfice de 2 450 976 euros. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce résultat a été affecté en report à nouveau.

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	98 025				98 025
Primes d'émission	1 943 933				1 943 933
Report à Nouveau	-11 042 231	2 450 977			-8 591 254
Résultat de l'exercice	2 450 977	-2 450 977			-20 433 149
Subventions d'investissement	1 016 423		166 833	-1 016 423	166 833
Total Capitaux Propres	-5 532 872	0	166 833	-1 016 423	-26 815 612

5.2. Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour pertes de change	10 687	23 465	10 687	23 465
Autres provisions pour risques	659		237	422
TOTAL	11 346	23 465	10 924	23 887

5.3. Provisions pour dépréciation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions sur immobilisations incorporelles	1 337 953	4 627 199		5 965 153
Provisions sur titres de participation	15 000			15 000
Provisions sur comptes clients	13 845			13 845
Autres provisions pour dépréciation	11 053			11 053
TOTAL	1 377 851	4 627 199		6 005 051

5.4. Etats des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	65 657	65 657		
à plus d'1 an à l'origine	3 260 400	3 160 400	100 000	
Emprunts et dettes financières divers	16 706 968	16 706 968		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 278 804	7 278 804		
Personnel et comptes rattachés	99 821	99 821		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229 021	229 021		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	698 444	698 444		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 233 741	1 233 741		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	13 602 857	13 602 857		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	728 494	728 494		
TOTAL	43 904 207	43 804 207	100 000	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	274 284			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 660 708			

5.5. Détail des dettes

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 278 804	4 766 820
Dettes fiscales et sociales	2 261 027	860 138
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 326 058	7 647 182
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	16 706 968	12 047 053
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 602 857	8 239 056
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	728 494	80 000
DETTES	43 904 208	33 640 249

5.6. Charges à payer

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Factures non parvenues	642 110	390 677
Provisions congés payés et RTT	15 335	4 111
Charges sociales sur provision congés payés et RTT	7 667	1 851
Charges sociales organismes sociaux	538	0
Intérêts courus à payer	441 848	271 295
Factures non parvenues RNPP	859 386	0
TOTAL	1 966 884	667 934

5.7. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	728 493	80 000
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	728 493	80 000

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2022 CEE + Export	Total	Exercice 2021 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
Chiffre d'affaires	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
%	92,35 %	7,65 %	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Production stockée		
Production immobilisée	399 981	3 891 810
Subventions d'exploitation	1 032 958	0
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2 533 556	184 268
Autres produits	21 428	57 044
TOTAL	3 987 923	4 133 122

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -8 606 604 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS	24 653	12 485
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 348	10 643
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 687	382
Différences positives de change	3 618	1 459
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	8 631 258	207 322
Dotations financières aux amortissements et provisions	23 465	10 687
Intérêts et charges assimilées	8 604 734	194 789
Différences négatives de change	3 058	1 846
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-8 606 604	-194 837

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 0 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	155 446	30 944
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		30 944
Produits exceptionnels sur opérations en capital	155 446	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 446	1 250
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 250
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 586	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	128 860	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	29 694

6.5. Impôt sur les bénéfices

6.5.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Exercice 2022		
Perte comptable de l'exercice		20 433 149
1. Réintégrations fiscales		11 084 773
2. Déductions fiscales		204 870
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		9 553 246
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		9 553 246

6.5.2. Fiscalité différée

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisées à 25 % fait ressortir une créance future d'un montant de 2 763 590 euros.

Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montant	
Accroissements de la dette future d'impôts :	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse de prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
Ecart de conversion actif	23 465
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	23 465
Allègements de la dette future d'impôts :	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges non déductibles de l'exercice	23 465
Liés à d'autres éléments	
Ecart de conversion passif	34 884
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	58 349
C. Déficits reportables	11 019 475
Estimation du montant de la créance future	2 763 590

$$\text{Base} = B + C - A$$

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2022, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2022	Effectif
Cadres	2
Agents de maîtrise, techniciens et employés	7,14
Ouvriers	0
TOTAL	9,14

7.2. Identité de la mère consolidante

Dénomination sociale : MEDIAWAN HOLDING

Forme : SAS

SIREN : 884 631 482

Au capital de : 51 796 877 euros

Adresse du siège social : 46 avenue de Breteuil 75007 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.3. Identité de la société tête de groupe

Dénomination : HOLDCO BRETEUIL

Forme : SAS

SIREN : 884 796 897

Capital : 5 900 727 euros

Adresse du siège social : 46, Avenue de Breteuil 75007 Paris

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.4. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<u>Filiales (détenues à plus de 50%)</u>				
ONYXLUX SRL. (Luxembourg)	12 600 EUR	-2 205 142 EUR	100%	-378 647 EUR
<u>Participations (détenues de 10 à 50%)</u>				
THE AWAKENING PRODUCTION (75015 Paris)	45 000 EUR	-101 997 EUR	18%	-22 906 EUR
3 MOUSQUETAIRES PROD (75008 Paris)			33%	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

Montants en euros	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances
- Filiales détenues à + de 50%	12 600 EUR	12 600 EUR	1 130 340 EUR
- Participations (de 10 à 50%)	23 100 EUR	8 100 EUR	23 EUR

Au 31 décembre 2022, malgré une quote-part de situation nette inférieure à la valeur comptable des titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres détenus compte tenu des perspectives de résultats futurs.

7.5. Engagements financiers

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Soutien financier CNC généré non investi à fin 09/2022	10 101 EUR		10 101 EUR	
	10 101 EUR	0	10 101 EUR	0

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garantie crédit de production WHAT THE PROD – Marcel et Monsieur Pagnol	2 050 031 EUR		2 050 031 EUR	
	2 050 031 EUR	0	2 050 031 EUR	0

7.6. Rémunération des organes d'administration

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.

7.7. Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les obligations de la société ONYX FILMS en matière de retraite des salariés se caractérisent par des contrats à cotisations définies, calculées sur la base des rémunérations versées d'une part et des obligations à prestations définies lors du départ en retraite.

Le montant de ce dernier engagement au 31 décembre 2022 s'élève à 5 407 euros.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Convention collective applicable : production audiovisuelle
- Taux d'actualisation : 3,15 %
- Taux de charges sociales : 47,22%
- Taux de revalorisation des salaires 1,50%
- Taux de turn over : fort
- Table de mortalité hommes et femmes : Insee 2018
- Mode de calcul des droits : Service prorata

Au 31 décembre 2022, ces hypothèses sont cohérentes avec celles retenues par le Groupe MEDIAWAN dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.



SAS ONYX FILMS
46 Avenue de Breteuil

75007 PARIS 7E
FRANCE

Onyx FILM - FY22 - RCA vdefavec annexes

Final Audit Report

2023-06-23

Created:	2023-06-23
By:	SIMON SENAULT (simonsenault@pskaudit.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAApo9JvA5o64Qc8RYM-LNhkgiuD37hCzjf

"Onyx FILM - FY22 - RCA vdefavec annexes" History

-  Document created by SIMON SENAULT (simonsenault@pskaudit.fr)
2023-06-23 - 7:31:07 AM GMT
-  Document emailed to stephane kuperberg (stephanekuperberg@pskaudit.fr) for signature
2023-06-23 - 7:31:48 AM GMT
-  Email viewed by stephane kuperberg (stephanekuperberg@pskaudit.fr)
2023-06-23 - 9:18:02 AM GMT
-  Document e-signed by stephane kuperberg (stephanekuperberg@pskaudit.fr)
Signature Date: 2023-06-23 - 9:18:08 AM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2023-06-23 - 9:18:08 AM GMT



2022



**COMPTES ANNUELS
SAS ONYX FILMS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**



I. BILAN AU 31/12/2022

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	108 036 260	108 036 260	0	995 384
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 004 520	5 965 153	2 039 367	10 297 414
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	35 700	15 000	20 700	66 700
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				

Prêts				
Autres immobilisations financières	13 176		13 176	
ACTIF IMMOBILISE	116 089 657	114 016 413	2 073 243	11 359 499
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	21 550		21 550	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	8 782 661	13 845	8 768 816	8 165 821
Autres créances	6 203 359	11 053	6 192 306	8 469 776
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	3 090		3 090	38 522
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	64 896		64 896	92 823
ACTIF CIRCULANT	15 075 556	24 898	15 050 658	16 766 943
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	23 465		23 465	10 687
TOTAL GENERAL	131 188 678	114 041 312	17 147 366	28 137 129

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé : 98 025)	98 025	98 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 943 933	1 943 933
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-8 591 255	-11 042 231
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-20 433 150	2 450 977
Subventions d'investissement	166 833	1 016 424
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-26 815 613	-5 532 873
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	23 887	11 346
Provisions pour charges		
PROVISIONS	23 887	11 346
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 326 058	7 647 182
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	16 706 968	12 047 053
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 278 804	4 766 820
Dettes fiscales et sociales	2 261 027	860 138
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 602 857	8 239 056
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	728 494	80 000
DETTES	43 904 208	33 640 249
Ecarts de conversion passif	34 884	18 407
TOTAL GENERAL	17 147 366	28 137 129

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

Rubriques	France	Exercice 2022 Exportation	Total	Exercice 2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
Production stockée				
Production immobilisée			399 981	3 891 810
Subventions d'exploitation			1 032 958	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 533 557	184 268
Autres produits			21 428	57 045
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 830 812	7 975 835
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 009 709	4 711 561
Impôts, taxes et versements assimilés			13 628	15 272
Salaires et traitements			581 944	330 602
Charges sociales			325 579	36 861
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 582 648	534
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			4 627 200	44 791
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			3 668 960	1 040 574
CHARGES D'EXPLOITATION			17 809 668	6 180 195
RESULTAT D'EXPLOITATION			-11 978 856	1 795 640
OPERATIONS EN COMMUN				

OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	24 653	12 485
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 348	10 643
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 687	382
Différences positives de change	3 618	1 459
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	8 631 258	207 322
Dotations financières aux amortissements et provisions	23 465	10 687
Intérêts et charges assimilées	8 604 734	194 789
Différences négatives de change	3 058	1 846
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-8 606 604	-194 837
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-20 585 461	1 600 803
PRODUITS EXCEPTIONNELS	155 446	30 944
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		30 944
Produits exceptionnels sur opérations en capital	155 446	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 446	1 250
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 250
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 586	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	128 860	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	29 694
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-152 311	-820 480
TOTAL DES PRODUITS	6 010 911	8 019 263
TOTAL DES CHARGES	26 444 060	5 568 287
BENEFICE OU PERTE	-20 433 150	2 450 977

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8	5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	18
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	10	5.1. CAPITAUX PROPRES	18
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	11	<i>5.1.1. Composition du capital social.....</i>	<i>18</i>
3.1 IMMOBILISATIONS.....	11	<i>5.1.2. Affectation du résultat de l'exercice 2021</i>	<i>18</i>
<i>3.1.1 Immobilisations incorporelles</i>	<i>11</i>	<i>5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres</i>	<i>18</i>
<i>3.1.2. Immobilisations corporelles</i>	<i>12</i>	5.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19
<i>3.1.3. Immobilisations financières.....</i>	<i>12</i>	5.3. PROVISIONS POUR DEPRECIATION	19
3.2. CREANCES ET DETTES.....	13	5.4. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	20
3.3. PROVISIONS REGLEMENTEES	13	5.5. DETAIL DES DETTES.....	21
3.4. FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	13	5.6. CHARGES A PAYER	21
3.5. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	13	5.7. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	21
3.6. OPERATIONS EN DEVISES	13	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	22
3.7. DISPONIBILITES.....	13	6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	22
		6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF 14

4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 14

4.1.1. *Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice* 14

4.1.2. *Tableau des amortissements* 15

4.1.3. *Provision pour dépréciation des immobilisations* 15

4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 15

4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES 16

4.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 16

4.5. PRODUITS A RECEVOIR 17

4.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 17

6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22
6.3. RESULTAT FINANCIER	23
6.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	23
6.5. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	24

6.5.1. *Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité* 24

6.5.2. *Fiscalité différée* 24

7. INFORMATIONS DIVERSES 25

7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE..... 25

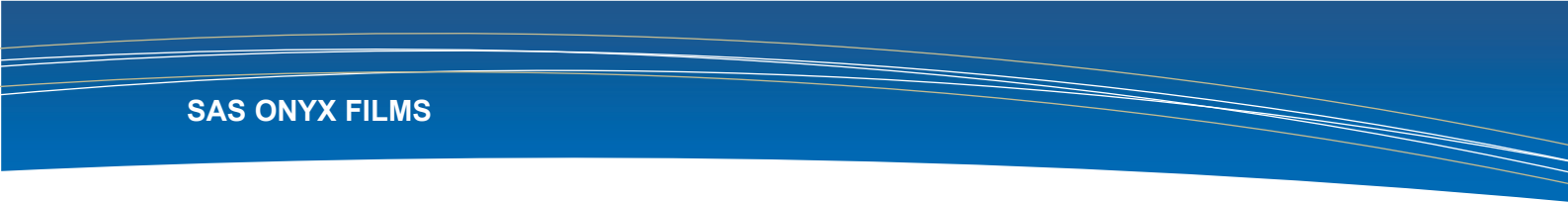
7.2. IDENTITE DE LA MERE CONSOLIDANTE..... 25

7.3. IDENTITE DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE 25

7.4. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS 26

7.6. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION 27

7.7. ENGAGEMENTS DE RETRAITE 27

The logo for SAS ONYX FILMS is a horizontal bar with a blue-to-dark-blue gradient. It features several thin, white, wavy lines that sweep across the bar from left to right. The text "SAS ONYX FILMS" is written in white, uppercase, sans-serif font, positioned in the center of the bar.

SAS ONYX FILMS

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 17 147 365 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 20 433 149 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Inflation :

D'après les chiffres publiés* par l'Insee, l'inflation a atteint 5,2% sur l'année 2022 et devrait demeurer sur "un plateau" autour de 6% au moins jusqu'à juin 2023.

Cette hausse des prix à la consommation pénalise la rentabilité de la société ONYX FILMS sans pour autant remettre en cause son modèle économique. En effet, ces augmentations restent pour l'instant difficilement répercutables à nos clients dans le prix de vente des biens vendus.

Afin de préserver nos marges, l'entreprise continue de réinventer son modèle de production et des discussions sont également en cours avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions avec nos principaux clients.

Hausse des taux d'intérêts :

hausse des taux d'intérêts :

La hausse significative des taux d'intérêts également constatée sur 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 entraîne des frais financiers plus conséquents à supporter par la société METHOD ANIMATION, en particulier sur les crédits de productions contractés. Comme pour l'inflation cette hausse ne remet pas en cause le modèle économique de la société.

Des discussions ont également lieu avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions (modification des accords de transparence, révision des échéanciers de paiement de nos clients).

**Source*

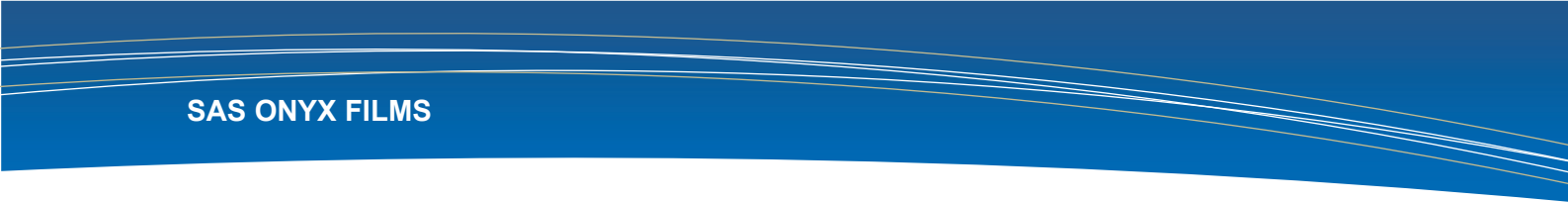
:<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6797212#:~:text=L'inflation%20sous%2Djacente%20s,Source%20%3A%20Insee>

Transmission universelle de patrimoine :

L'associé unique a décidé, par un procès-verbal en date du 29/08/2022, la dissolution sans liquidation de la société LITTLE PRINCESS, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, la société ONYX FILMS. Date d'effet : 30/09/2022.

Également,

L'associé unique a décidé, par un procès-verbal en date du 29/08/2022, la dissolution sans liquidation de la société UPSIDE DOWN FILMS, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, la société ONYX FILMS. Date d'effet : 30/09/2022.

The logo for SAS ONYX FILMS is a horizontal bar with a blue gradient. It features several thin, white, wavy lines that sweep across the bar from left to right. The text "SAS ONYX FILMS" is written in white, uppercase, sans-serif font, positioned in the center of the bar.

SAS ONYX FILMS

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

3.1 Immobilisations

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des postes suivants :

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films de longs et courts métrages. Les coûts de production sont évalués à leur prix de revient, calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées pendant la période de production sont incorporées aux charges directement affectables.

En cas de coproduction, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation par le biais du compte de transfert de charges.

Le coût des films est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

Films en cours : Les films en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film est inscrit en « Autres immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan.

Films terminés : Toute production de film est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du « Visa d'exploitation » délivré par le C.N.C. Le coût de production du film est alors porté en immobilisation au poste « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan. La base amortissable du film correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports coproducteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les dotations aux amortissements sont calculées en appliquant à la valeur nette comptable le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C., et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée maximale de huit ans à compter de la date d'obtention du visa du film.

Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Ainsi, à la valeur nette observée avant la dotation aux amortissements de la période est appliqué le coefficient d'amortissement suivant : $\text{Recettes nettes } N / (\text{Recettes nettes } N + \text{Recettes nettes futures})$. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Par ailleurs, la société applique l'amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice pour chaque production.

La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée comme suit :

Par un amortissement dérogatoire, porté en provision réglementée au bilan, lorsque l'amortissement fiscal est supérieur à l'amortissement économique défini ci-dessus.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût

rendus ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.1.3. Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple)

3.2. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Provisions règlementées

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3.4. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

3.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3.6. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

3.7. Disponibilités

La société ouvre, conformément aux usages de la profession, un compte en banque par film en production. La position au bilan des disponibilités ou des concours bancaires courants est la position compensée des sous-comptes par devise et par banque, afin de refléter au mieux la situation de trésorerie de la société.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	63 026 193	53 041 174		26 586	116 040 781
Total 1 Incorporelles	63 026 193	53 041 174	0	26 586	116 040 781
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					

Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	63 026 193	53 041 174	0	26 586	116 040 781

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

SAS ONYX FILMS

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	50 395 441	57 640 819	0	108 036 260
Total 1	50 395 441	57 640 819	0	108 036 260
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	0	0	0	0
TOTAL	50 395 441	57 640 819	0	108 036 260

4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [5.3. Etat des provisions](#).

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision	Valeur Nette au 31/12/2022
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	81 700		46 000	35 700	15 000	20 700
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		13 176		13 176		13 176
TOTAL	81 700	13 176	46 000	48 876	15 000	33 876

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 15 064 092 € en valeur brute au 31/12/2022 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	13 176	13 176	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	13 176	13 176	
ACTIF CIRCULANT :	15 050 916	15 035 468	15 448
Clients	8 767 213	8 767 213	
Clients douteux	15 448	0	15 448
Personnel et comptes rattachés	2 211	2 211	
Organismes sociaux	62 093	62 093	
Etat : impôts et taxes diverses	1 776 158	1 776 158	
Groupe et associés	1 130 363	1 130 363	
Débiteurs divers	3 232 534	3 232 534	

Charges constatées d'avance	64 896	64 896	
TOTAL	15 064 092	15 048 644	15 448
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	8 782 661	13 845	8 768 816	8 165 821
Autres créances	6 203 359	11 053	6 192 306	8 469 776
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	14 986 020	24 898	14 961 122	16 635 597

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Avoirs non parvenus	15 577	15 577
Factures à établir	30 751	56 295
Intérêts courus à recevoir	99 250	141 495
Subvention à recevoir	32 000	0
TOTAL	177 578	213 368

4.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 64 896 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	64 895	43 605
Charges financières		49 218
Charges exceptionnelles		
TOTAL	64 895	92 823

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

5.1.1. Composition du capital social

Capital social d'un montant de 98 025 euros décomposé en 1 307 titres d'une valeur nominale de 75 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 307	75
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 307	75

5.1.2. Affectation du résultat de l'exercice 2021

Les comptes de l'exercice 2021 ont fait apparaître un bénéfice de 2 450 976 euros.
Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce résultat a été affecté en report à nouveau.

5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	98 025				98 025
Primes d'émission	1 943 933				1 943 933
Report à Nouveau	-11 042 231	2 450 977			-8 591 254
Résultat de l'exercice	2 450 977	-2 450 977			-20 433 149
Subventions d'investissement	1 016 423		166 833	-1 016 423	166 833
Total Capitaux Propres	-5 532 872	0	166 833	-1 016 423	-26 815 612

5.2. Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour pertes de change	10 687	23 465	10 687	23 465
Autres provisions pour risques	659		237	422
TOTAL	11 346	23 465	10 924	23 887

5.3. Provisions pour dépréciation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions sur immobilisations incorporelles	1 337 953	4 627 199		5 965 153
Provisions sur titres de participation	15 000			15 000

participation			
Provisions sur comptes clients	13 845		13 845
Autres provisions pour dépréciation	11 053		11 053
TOTAL	1 377 851	4 627 199	6 005 051

5.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	65 657	65 657		
à plus d'1 an à l'origine	3 260 400	3 160 400	100 000	
Emprunts et dettes financières divers	16 706 968	16 706 968		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 278 804	7 278 804		
Personnel et comptes rattachés	99 821	99 821		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	229 021	229 021		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	698 444	698 444		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	1 233 741	1 233 741		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				

Groupe et associés				
Autres dettes	13 602 857	13 602 857		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	728 494	728 494		
TOTAL	43 904 207	43 804 207	100 000	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	274 284			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 660 708			

5.5. Détail des dettes

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 278 804	4 766 820
Dettes fiscales et sociales	2 261 027	860 138
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 326 058	7 647 182
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	16 706 968	12 047 053
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 602 857	8 239 056
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	728 494	80 000
DETTES	43 904 208	33 640 249

5.6. Charges à payer

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Factures non parvenues	642 110	390 677
Provisions congés payés et RTT	15 335	4 111
Charges sociales sur provision congés payés et RTT	7 667	1 851
Charges sociales organismes sociaux	538	0
Intérêts courus à payer	441 848	271 295
Factures non parvenues RNPP	859 386	0
TOTAL	1 966 884	667 934

5.7. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	728 493	80 000
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	728 493	80 000

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2022 CEE + Export	Total	Exercice 2021 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
Chiffre d'affaires	1 701 995	140 893	1 842 888	3 842 712
%	92,35 %	7,65 %	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
----------------------------	------------------	------------------

Production stockée	399 981	3 891 810
Production immobilisée	1 032 958	0
Subventions d'exploitation	2 533 556	184 268
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	21 428	57 044
Autres produits		
TOTAL	3 987 923	4 133 122

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -8 606 604 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS	24 653	12 485
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 348	10 643
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 687	382
Différences positives de change	3 618	1 459
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	8 631 258	207 322
Dotations financières aux amortissements et provisions	23 465	10 687
Intérêts et charges assimilées	8 604 734	194 789
Différences négatives de change	3 058	1 846
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-8 606 604	-194 837

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 0 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	155 446	30 944
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		30 944
Produits exceptionnels sur opérations en capital	155 446	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	155 446	1 250
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 250
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 586	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	128 860	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	29 694

6.5. Impôt sur les bénéfices

6.5.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Exercice 2022		
Perte comptable de l'exercice		20 433 149
1. Réintégrations fiscales		11 084 773
2. Déductions fiscales		204 870
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		9 553 246
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		9 553 246

6.5.2. Fiscalité différée

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisées à 25 % fait ressortir une créance future d'un montant de 2 763 590 euros.

Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montant	
Accroissements de la dette future d'impôts :	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse de prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<i>Ecart de conversion actif</i>	23 465
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	23 465
Allègements de la dette future d'impôts :	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges non déductibles de l'exercice	23 465
Liés à d'autres éléments	
<i>Ecart de conversion passif</i>	34 884
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	58 349
C. Déficits reportables	11 019 475
Estimation du montant de la créance future	2 763 590

$$\text{Base} = \text{B} + \text{C} - \text{A}$$

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2022, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2022	Effectif
Cadres	2
Agents de maîtrise, techniciens et employés	7,14
Ouvriers	0
TOTAL	9,14

7.2. Identité de la mère consolidante

Dénomination sociale : MEDIAWAN HOLDING

Forme : SAS

SIREN : 884 631 482

Au capital de : 51 796 877 euros

Adresse du siège social : 46 avenue de Breteuil 75007 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.3. Identité de la société tête de groupe

Dénomination : HOLDCO BRETEUIL

Forme : SAS

SIREN : 884 796 897

Capital : 5 900 727 euros

Adresse du siège social : 46, Avenue de Breteuil 75007 Paris

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.4. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<u>Filiales (détenues à plus de 50%)</u>				
ONYXLUX SRL. (Luxembourg)	12 600 EUR	-2 205 142 EUR	100%	-378 647 EUR
<u>Participations (détenues de 10 à 50%)</u>				
THE AWAKENING PRODUCTION (75015 Paris)	45 000 EUR	-101 997 EUR	18%	-22 906 EUR
3 MOUSQUETAIRES PROD (75008 Paris)			33%	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

Montants en euros	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances
- Filiales détenues à + de 50%	12 600 EUR	12 600 EUR	1 130 340 EUR

- Participations (de 10 à 50%)	23 100 EUR	8 100 EUR	23 EUR
--------------------------------	------------	-----------	--------

Au 31 décembre 2022, malgré une quote-part de situation nette inférieure à la valeur comptable des titres, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les titres détenus compte tenu des perspectives de résultats futurs.

7.5. Engagements financiers

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Soutien financier CNC généré non investi à fin 09/2022	10 101 EUR		10 101 EUR	
	10 101 EUR	0	10 101 EUR	0

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garantie crédit de production WHAT THE PROD – Marcel et Monsieur Pagnol	2 050 031 EUR		2 050 031 EUR	
	2 050 031 EUR	0	2 050 031 EUR	0

7.6. Rémunération des organes d'administration

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.

7.7. Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les obligations de la société ONYX FILMS en matière de retraite des salariés se caractérisent par des contrats à cotisations définies, calculées sur la base des rémunérations versées d'une part et des obligations à prestations définies lors du départ en retraite.

Le montant de ce dernier engagement au 31 décembre 2022 s'élève à 5 407 euros.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Convention collective applicable : production audiovisuelle
- Taux d'actualisation : 3,15 %
- Taux de charges sociales : 47,22%
- Taux de revalorisation des salaires 1,50%
- Taux de turn over : fort
- Table de mortalité hommes et femmes : Insee 2018
- Mode de calcul des droits : Service prorata

Au 31 décembre 2022, ces hypothèses sont cohérentes avec celles retenues par le Groupe MEDIAWAN dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés.
Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.





SAS ONYX FILMS
46 Avenue de Breteuil

75007 PARIS 7E
FRANCE

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ONYX FILMS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 46 Avenue de Breteuil 75007 PARIS 7E			Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 4 0 9 4 4 0 9 1 4 0 0 0 6 0			Néant ☐ *							
			Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021					
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		108 036 260		995 384	
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		5 965 153		2 039 367	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV		15 000		20 700	
Créances rattachées à des participations		BB		BC						
Autres titres immobilisés		BD		BE						

	IMMOBILISATIONS	Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	13 176	BI	13 176		
		TOTAL (II)	BJ	116 089 656	BK	114 016 413	2 073 243	11 359 498
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	21 550	BW	21 550		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 782 661	BY	13 845	8 768 816	8 165 821
		Autres créances (3)	BZ	6 203 359	CA	11 053	6 192 305	8 469 775
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	3 089	CG		3 089	38 522
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	64 895	CI		64 895	92 823
TOTAL (III)		CJ	15 075 556	CK	24 898	15 050 657	16 766 942	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	23 465			23 465	10 687	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	131 188 677	1A	114 041 311	17 147 365	28 137 128	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition	
Capital	100 000
Prévisions	10 000
Provisions	10 000
Amortissements	10 000
Impôts différés	10 000
Autres	10 000
Total	150 000

DGFip N° 2051 2023Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise						SAS ONYX FILMS	Néant ☐ *			
							Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :98 025.....)						DA	98 025	98 025	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB	1 943 933	1 943 933	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)						DC			
	Réserve légale (3)						DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)						DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)						DG			
	Report à nouveau						DH	(8 591 254)	(11 042 231)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	(20 433 149)	2 450 976	
	Subventions d'investissement						DJ	166 833	1 016 423	
	Provisions réglementées *						DK			
	TOTAL (I)						DL	(26 815 612)	(5 532 872)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM			
	Avances conditionnées						DN			
	TOTAL (II)						DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	23 887	11 346	
	Provisions pour charges						DQ			
	TOTAL (III)						DR	23 887	11 346	
	Emprunts obligataires convertibles						DS			

DETTE (4)	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 326 057	7 647 182
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	16 706 968	12 047 052
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 278 804	4 766 819
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 261 027	860 137
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	13 602 856	8 239 055
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	728 493	80 000
	TOTAL (IV)		EC	43 904 207	33 640 248
	Ecart de conversion passif* (V)		ED	34 884	18 407
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	17 147 365	28 137 128
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 804 207	29 644 424
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ONYX FILMS</u>							Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 701 994	FH	140 893	FI	1 842 887	3 842 711
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 701 994	FK	140 893	FL	1 842 887	3 842 711
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN	399 981	3 891 810	
	Subventions d'exploitation				FO	1 032 957		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 533 556	184 268	
	Autres produits (1) (11)				FQ	21 428	57 044	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 830 811	7 975 834
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 009 709	4 711 560	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	13 628	15 272	
	Salaires et traitements*				FY	581 943	330 601	
	Charges sociales (10)				FZ	325 578	36 860	
	Σ		(- dotations aux amortissements*		GA	5 582 647	534	

CHARGES	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisation { – dotations aux provisions*	GB	4 627 199	44 791
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
	Autres charges (12)		GE	3 668 960	1 040 573
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	17 809 667	6 180 194
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	(11 978 856)	1 795 640
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	10 348	10 643
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	10 687	382
	Différences positives de change		GN	3 618	1 459
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)		GP	24 653	12 484
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ	23 465	10 687
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	8 604 734	194 788
	Différences négatives de change		GS	3 058	1 846
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)		GU	8 631 257	207 321
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	(8 606 604)	(194 837)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	(20 585 460)	1 600 803

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ONYX FILMS</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		30 943	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	155 445		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	155 445	30 943	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		1 250	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	26 586		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	128 860		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	155 446	1 250	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		29 693	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(152 311)	(820 480)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	6 010 910	8 019 263	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	26 444 060	5 568 286	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(20 433 149)	2 450 976	
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3) Dont	{	– Crédit–bail mobilier *							HP			
			– Crédit–bail immobilier							HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			

Cegid Group

REVENUS	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	10 348	10 643	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	150 421	32 575	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 533 319	183 000	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	3 661 410	248 682	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cession immobilisations incorporelles					26 586	26 586	
	Amortissement des immobilisations incorporelles					128 860		
	Subventions d'investissement virées au résultat						128 859	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ONYX FILMS										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	63 026 192	KE		KF	53 041 174	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	81 700	8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV	13 176		
TOTAL IV						LQ	81 700	LR		LS	13 176		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	63 107 892	0H		0J	53 054 350

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ		DØ	3		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV 26 586		LW	116 040 780		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB			MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH			MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM		MN			MO		
		Matériel de transport	IV	MP		MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT			MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA			NB		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE			NF		
	TOTAL III		IY	NG		NH			NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7			ØW	
Autres participations		IØ	ØX 46 000		ØY	35 700		ØZ			
Autres titres immobilisés		II	2B		2C			2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	13 176		2G			
TOTAL IV		I3	NJ 46 000		NK	48 876		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK 72 586		ØL	116 089 656		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ONYX FILMS</u>							Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	50 395 440	PF	57 640 819	PG		PH	108 036 260
TOTAL I		RK	50 395 440	RM	57 640 819	RN		RO	108 036 260
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	50 395 440	ØP	57 640 819	ØQ		ØR	108 036 260
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des	

		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ONYX FILMS</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	10 687	4U	23 465	4V	10 687	4W	23 465
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	

	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	659	5W		5X	237	5Y	422
	TOTAL II		5Z	11 346	TV	23 465	TW	10 924	TX	23 887
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	1 337 953	6B	4 627 199	6C		6D	5 965 153
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U	15 000	9V		9W		9X	15 000
		– autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	13 845	6U		6V		6W	13 845
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	11 053	6Y		6Z		7A	11 053
	TOTAL III		7B	1 377 851	TY	4 627 199	TZ		UA	6 005 051
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 389 197	UB	4 650 664	UC	10 924	UD	6 028 938
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	4 627 199	UF	237				
		– financières	UG	23 465	UH	10 687				
		– exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS ONYX FILMS
409440914 IS1

N° 2056
1 / 1

31/12/2022

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Cegid Group

[illegible]

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS ONYX FILMS
409440914 IS1

N° 2056
1 / 1

31/12/2022

Autres provisions pour dépréciation

[illegible]

Cegid Group

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ONYX FILMS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	13 176	UV	13 176	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	15 447				15 447	
	Autres créances clients				UX	8 767 213		8 767 213			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 211		2 211			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	62 093		62 093			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	152 311		152 311			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 323 847		1 323 847			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	300 000		300 000			
	Groupe et associés (2)				VC	1 130 362		1 130 362			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	3 232 533		3 232 533			
	Charges constatées d'avance				VS	64 895		64 895			
	TOTAUX				VT	15 064 092	VU	15 048 645	VV	15 447	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	

			1	2	3	4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y				
Autres emprunts obligataires (1)			7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	65 657	65 657		
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 260 400	3 160 400	100 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	16 706 968	16 706 968		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 278 804	7 278 804		
Personnel et comptes rattachés			8C	99 821	99 821		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	229 021	229 021		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	698 443	698 443		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 233 740	1 233 740		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J				
Groupe et associés (2)			VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	13 602 856	13 602 856		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2				
Produits constatés d'avance			8L	728 493	728 493		
TOTAUX			VY	43 904 207	VZ	43 804 207	100 000
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	274 284	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 660 707	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : SAS ONYX FILMS				Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	23 465	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	23 465
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions			ZN		
						WN		
						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
					TOTAL I	WR	11 084 773	
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS		20 433 149	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		10 687	
					WV			

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

– imposées au taux de 0 %

– imposées au taux de 19%

– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

– imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement*

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)

ØV

Zone franche urbaine –TE (44 octies A)

PP

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)

K3

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

IF

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)

L5

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)

X9

YA

YB

YC

YD

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)

Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

YI

YL

YH

ZI

XG

194 183

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {

bénéfice (I moins II)

déficit (II moins I)

XI

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XH

XJ

XL

XO

20 638 019

9 553 246

9 553 246

Cesid Group

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

31/12/2022

[illegible]

Cegid Group

[illegible]

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

31/12/2022

[illegible]

Cegid Group

[illegible]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ONYX FILMS</u>			Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	11 019 475		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5			
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	11 019 475		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	9 553 246		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	20 572 721		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	23 003		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
Provision pour pertes de change			8X	23 465	8Y	10 687
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	

Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	23 465	YO	10 687
	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ONYX FILMS</u>					Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(11 042 231)	AFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserve légale	ZB	
					{ – Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	2 450 976		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	0F	(8 591 254)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(8 591 254)
				TOTAL II	ZH	(8 591 254)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
				Exercice N :		Exercice N – 1 :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7		YQ			
	– Engagements de crédit–bail immobilier			YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance			YT	345 007	2 646 468	
	– Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	50 921	8 000	
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	156 687	69 308	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	356 135	84 486	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	2 100 957	1 903 297	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 009 709	4 711 560	
	IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	963	447
– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		9Z	12 665	14 825	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	13 628	15 272		
A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YV	206 877	384 828	

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ONYX FILMS						Néant ☒		*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
	1							
	2							
	3							

Cegid Group

I. Immobilisations*	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
		14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
		15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
		16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17		Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18		Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19		Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ONYX FILMS					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
	N-9						
	TOTAL 2						

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité
professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date
des fusions ou des apports

Montant net des
plus-values réalisées à
l'origine

Montant anté-
rieurement réintégré

Montant rapporté au
résultat de l'exercice

Montant restant
à réintégrer

TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ONYX FILMS

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS****DGFIP N° 2059-D 2023**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ONYX FILMS</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	– donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	– ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ONYX FILMS</u>		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : <u>01.01.2022</u> et clos le : <u>31.12.2022</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>		
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	9 . 1 4
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 842 887
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 974 513
TOTAL 1	OX	3 817 401
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	21 428
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 032 957
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 054 385
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	418 821

Variation négative des stocks		ON																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 546 673																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ																				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 668 960																			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU																				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9																				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY																				
TOTAL 3		OJ	6 634 455																			
IV	Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(1 762 668)																		
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	(1 762 668)																			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 817 401																			
Effectifs au sens de la CVAE		EY	9 . 1 4																			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX																				
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation												HR			/			/				

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 0 9 4 4 0 9 1 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ONYX FILMS

ADRESSE (voie)

46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS 7E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 307

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ON ENTERTAINMENT

N° SIREN (si société établie en France)

790159495

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 307

Adresse :

N°

46

Voie

av. DE BRETEUIL

Code Postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Forme juridique Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)		Nom patronymique	Prénom(s)
		Nom marital	% de détention Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune Pays
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			
Titre (2)		Nom patronymique	Prénom(s)
		Nom marital	% de détention Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune Pays
Adresse : N° Voie			
Code Postal Commune Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 0 9 4 4 0 9 1 4 0 0 0 6 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ONYX FILMS

ADRESSE (voie)

46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS 7E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SA

Dénomination

3MOUSQUETAIRES PROD

N° SIREN (si société établie en France)

520896523

% de détention

33.00

Adresse :

N°

0152

Voie

bd

Code Postal

75008

Commune

PARIS

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

ONYX LUX

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

2-6

Voie

r. JULIEN VESQUE

Code Postal

2668

Commune

LUXEMBOURG

Pays

LUX

Forme juridique

SAS

Dénomination

THE AWAKENING PRODUCTION

N° SIREN (si société établie en France)

849137435

% de détention

18.00

Adresse :

N°

46

Voie

av. de Breteuil

Code Postal

75007

Commune

PARIS

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
N°		Voie	
Adresse :	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SAS ONYX FILMS 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 409440914 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SAS ONYX FILMS 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 409440914 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SAS ONYX FILMS 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 409440914 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

[illegible]

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise	SAS ONYX FILMS 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 409440914 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

[illegible]

ANNEXLIB03

Titre du document Imprimé N° 2055

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

11

Désignation de l'entreprise	SAS ONYX FILMS 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 409440914 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

Immobilisa	Début Exer	Augmentati	Diminution	Poste à po	TUP Little	TUP Upside	Fin Exerci	
Autres imm	50 395 440	5 711 507			37 526 855	14 402 456		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					N° 2065-SD						
					2023						
Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe							Régime Réel normal		X		
Si PME innovantes, cocher la case											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:							Adresse du siège social :				
SAS ONYX FILMS											
SIRET		4 0 9 4 4 0 9 1 4 0 0 0 6 0									
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:				
46 Avenue de Breteuil											
75007 PARIS 7E											
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
							SIRET				
B ACTIVITE											
Activités exercées		Production de films pour le cinéma					Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Déficit		9 553 247			
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values											
PV à long terme		Autres PV imposables à		PV à long terme		PV exonérées		PV à long terme imposables à 15 %			
imposables à 19%		19%		imposables à 0%		art. 238quindecies					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies			

Sociétés d'investissements		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		☐
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐											
D	IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)										
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)										
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE										
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4										
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐											
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
H	COMPTABILITE INFORMATISEE										
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID											
Nom et coordonnées				ECF	☐	Viseur conventionné			☐	Visa : CGA ☐	
– du prestataire :											
– du comptable : MLE OUAHID MYRIAM											
46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E										Tél :	
– du conseil :											
										Tél :	
– du CGA ou du viseur conventionné :											
										Tél :	
– N° d'agrément :											

Cegid Group

[illegible]

K	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION						
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)						
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS						
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**2069RCI**

Au titre de l'année N

SAS ONYX FILMS
409440914 ISI**31/12/2022**

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIN - CI Dépenses production d'oeuvre cinématographique	152 311

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)	

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	